

Département de la Moselle Arrondissement de Thionville Canton de Metzervisse ----- Afférents au Conseil Municipal : 11 Nombre de conseillers en fonction : 11 Présents : 09 Votants : 10 Procuration : M. FAUVEL		Envoyé en préfecture le 28/04/2026 Reçu en préfecture le 28/04/2026 Publié le ID : 057-215703596-20260428-1259TAUX-DE
		Séance du Conseil Municipal PROCES VERBAL
		Séance ordinaire du 14 avril 2026 Légalement convoqué le 07 avril 2026
		Sous la présidence de Madame Cindy JOLIVALT, 1^{ère} Adjointe au Maire. Secrétaire : Madame Anaïs FOUSSE
		<u>Présents</u> : Mmes FAZARI, FOUSSE, JOLIVALT, KLEIN, WIECZORECK. Messieurs HODGSON, KAICHINGER, GRINEISEN, VALENTIN. <u>Absent excusé</u> : Messieurs BERVEILLER, FAUVEL. <u>Procuration(s)</u> : Messieurs FAUVEL Kevin à HODGSON Paul.

DELIBERATION CONSEIL DU 14 AVRIL 2026.

3 - Taux des trois taxes.

Madame Cindy JOLIVALT, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.49 % pour un produit attendu de 27 943 € ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.12 % pour un produit attendu de 6 177 € ;
- taxe d'habitation : 9.02 % pour un produit attendu de 325 € ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

KEMPLICH, le 21 avril 2026

Par délégation du Maire
JOLIVALT Cindy,

1^{ère} Adjointe au Maire

